

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** : Cession à la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz pour l'euro symbolique de parcelles sises chemin de Fraïs

La Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz est récemment devenue propriétaire de l'assise foncière de l'ancienne usine SAFAM.

Dans le cadre d'une opération globale de démolition et de réaménagement de ce site, il s'avère nécessaire pour la Communauté d'Agglomération d'acquérir les parcelles CK 156 (3 182 m²) et CK 160 (929 m²), soit une surface globale de 4 111 m², propriétés de la commune de Bayonne.

L'estimation des domaines en date du 9 septembre 2010 fait état d'une valeur vénale de 125 000 €.

Toutefois, ces parcelles ayant été acquises par la commune de Bayonne à la SAFAM en 1993 au franc symbolique dans un objectif de réaménagement de voirie (déviation du chemin de Frais), il vous est proposé de céder ces parcelles à la Communauté d'Agglomération, dans les mêmes conditions financières, soit à l'euro symbolique.

L'acquéreur supportera l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette vente.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.